

Médiateur du patrimoine vivant

CHARTRE DES COMPÉTENCES

Cette étude a tenu compte du fait que les responsabilités et les tâches d'un médiateur du patrimoine vivant **peuvent varier** selon le contexte et l'environnement de travail. Il en résulte que toute personne occupant cette fonction **n'a pas nécessairement** à accomplir l'ensemble des tâches et à démontrer l'ensemble des compétences générales énumérées dans ce document.

DEUXIÈME ÉDITION
DÉCEMBRE 2011



En collaboration avec le Conseil
québécois du patrimoine vivant

Cette étude a été réalisée grâce à une
aide financière de la Commission des
partenaires du marché du travail

**Commission
des partenaires
du marché du travail**

Québec



AVANT-PROPOS

Ce document présente les compétences pouvant être requises de celles et ceux qui occupent la fonction professionnelle de médiateur du patrimoine vivant. Il est le fruit d'un travail proposé et coordonné par le Conseil québécois des ressources humaines en culture (CQRHC), en collaboration avec le Conseil québécois du patrimoine vivant (CQPV), et rendu possible grâce au soutien financier de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT).

À la suite du dépôt en avril 2007 d'une étude des besoins de formation intitulée *Patrimoine culturel : Portrait transsectoriel*¹, la situation professionnelle des médiateurs du patrimoine vivant a fait l'objet d'un premier questionnement. De 2008 à 2011, le CQPV a poursuivi cette réflexion avec des experts du milieu des arts d'expression traditionnels, de l'artisanat et de la recherche ethnologique, ce qui a mené à l'élaboration d'une charte de compétences communes. Dans le contexte de la reconnaissance du patrimoine immatériel (ou patrimoine vivant) instituée par la Loi sur le patrimoine culturel (remplace la Loi sur les biens culturels à partir d'octobre 2012), cette charte de compétences représente un pas significatif vers une professionnalisation accrue de ce secteur d'intervention.

La présente charte codifie les compétences rencontrées chez les travailleurs dans l'ensemble du domaine du patrimoine vivant, qu'ils agissent à temps plein ou partiel. Elle officialise pour la première fois une profession liée à la pratique, la transmission et la mise en valeur de traditions, en lui conférant un statut distinctif. La charte permet entre autres d'identifier un ensemble de compétences à acquérir dans un contexte de formation professionnelle ou simplement dans une optique d'amélioration personnelle liée à son travail. Elle peut servir d'outil de référence tant pour les médiateurs que pour les municipalités, les fonctionnaires gouvernementaux ou les gestionnaires culturels. La charte peut également être utile, par exemple, auprès des responsables dans les secteurs de l'éducation et de l'emploi.

¹ *Patrimoine culturel : Portrait transsectoriel. Étude de besoins de formation*, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ministère de la Culture et des Communications du Québec, 2007, 241 p.

_Recherche et rédaction : Line Coté, RH
_Conception graphique et mise en page : Pierre Beaudoin

© Conseil québécois des ressources humaines en culture

PERSONNES CONSULTÉES :

Arts d'expression traditionnels :

Nicolas Boulerville - musicien professionnel - Compagnie Le Vent du Nord, Calixa-Lavallée

Robert Bouthillier - directeur général - Conseil québécois du patrimoine vivant, Québec

Pierre Chartrand - directeur - Centre de documentation Mnémo, Drummondville

Éric Favreau - musicien professionnel et enseignant - Cégep de Joliette

Gilles Garand - musicien et animateur culturel - Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise, Montréal

Lisan Hubert - directrice - Centre régional d'animation du patrimoine oral de Lanaudière, Saint-Jean-de-Matha

Claudette L'Heureux - conteuse et formatrice - pigiste

Normand Legault - danseur, musicien et formateur en danse - pigiste

Gilles Pitre - directeur général et artistique - Festival Mémoire et Racines, Joliette

Lise Sirianni - directrice artistique - Festival Gigue en Fête, Sainte-Marie-de-Beauce

Artisanat traditionnel :

Raynald Ouellet - facteur d'accordéon, Montmagny

Sylviane Pilote - Maison des métiers d'art de Québec, Québec

Yvette Michelin - fléchérande, Québec

Véronic Massé - Centre du patrimoine vivant de Lanaudière, Saint-Côme

Nicole Deutsch - directrice - Métiers et Traditions, Longueuil

Maude Lewis - Métiers et Traditions, Longueuil

Cyril Simard - président - Société du réseau ÉCONOMUSÉE, Québec

Gilbert Guérin - médiateur culturel, Saint-Élie-de-Caxton

Véronique Louppe - dentelière, Joliette

Anne-Marie Poulin - présidente - Association des tisserands du Québec

Michelle Beauregard - artisane en textile, Saint-Élie-de-Caxton

Recherche ethnologique :

Jocelyne Mathieu - professeure titulaire - Université Laval, Québec

Karine Laviolette - conseillère en patrimoine - Direction du patrimoine et de la muséologie, MCCC, Québec

Catherine Arseneault - ethnologue - Commission des biens culturels, Québec

Francine Brunel-Reeves - ethnologue, Montréal

DÉFINITIONS DU PATRIMOINE VIVANT

►« Les éléments de la culture qu'on appelle folklore, tradition orale ou patrimoine culturel immatériel. En font notamment partie les arts d'expression comme la danse, la chanson, la musique ou le conte traditionnels, ainsi que les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel. »

►On entend par "« patrimoine immatériel » : les savoir-faire, les connaissances, les expressions, les pratiques et les représentations transmis de génération en génération et recréés en permanence, en conjonction, le cas échéant, avec les objets et les espaces culturels qui leur sont associés, qu'une communauté ou un groupe reconnaît comme faisant partie de son patrimoine culturel et dont la connaissance, la sauvegarde, la transmission ou la mise en valeur présente un intérêt public" (Loi sur le patrimoine culturel, adoptée le 19 octobre 2011 à l'Assemblée nationale du Québec).

LA FONCTION ET SON TITRE

Les « porteurs de tradition » sont les héritiers et détenteurs d'éléments culturels transmis de génération en génération. Ils excellent dans leur pratique et perpétuent la tradition, le plus souvent par transmission orale ou par compagnonnage. Dans un contexte de raréfaction de la transmission intergénérationnelle, la perpétuation du patrimoine vivant passe aussi par des moyens comme la diffusion, l'enseignement, la démonstration et la réflexion critique. Les « médiateurs du patrimoine vivant » sont eux-mêmes des porteurs de tradition, ou encore des spécialistes, qui agissent comme une interface entre la tradition et le public. Quel que soit leur champ de pratique, ils constituent une famille professionnelle à part entière et jouent un rôle clé dans la transmission, la sauvegarde, la connaissance et la mise en valeur du patrimoine vivant. Cette fonction de médiateur inclut différents rôles professionnels tels qu'interprètes de la scène (notamment en musique, chant, danse ou conte traditionnels), artisans ou chercheurs (comme les ethnologues) qui valorisent le patrimoine vivant. L'enjeu de la professionnalisation concerne cette capacité de présenter au public le patrimoine culturel immatériel québécois ainsi que la transmission des savoirs, des savoir-faire et divers autres contenus culturels, afin de garder cet héritage bien vivant et, notamment, de former une relève.

TERMINOLOGIE

_Compétence

Telle qu'utilisée dans le cadre de cette analyse, la notion de compétence signifie la démonstration par un individu qu'il possède la capacité - c'est-à-dire les connaissances, les habiletés et les attitudes - d'accomplir un acte professionnel ou une tâche conformément à une norme et/ou à toute exigence prédéterminée.

_Types de compétence

On distingue deux types de compétences : les compétences **professionnelles** et les compétences **générales**. Les compétences **professionnelles** représentent les diverses **tâches** que le praticien d'un métier ou d'une profession ou que le titulaire d'un poste doit être capable d'accomplir et ce, en conformité avec les exigences de son métier, de sa profession ou de sa fonction. Les compétences **générales** sont les **habiletés** et les **qualités** (traits, attitudes, qualités morales) que le praticien ou le titulaire en question doit posséder et démontrer pour s'acquitter de ses responsabilités et de ses tâches. Chacune des compétences professionnelles identifiées dans le présent document doit être exercée en conformité avec les lois, les règlements et les normes qui s'appliquent.

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Le cas échéant, le médiateur du patrimoine vivant doit être capable de ...

Un médiateur du patrimoine vivant, c'est quelqu'un qui peut :

- Reconnaître et répertorier des éléments du patrimoine vivant
- Connaître, identifier des sources
- Être en quête d'un contenu à transmettre
- S'approprier une tradition
- Faire de la recherche documentaire
- Collecter par un travail de terrain
- S'imprégner du domaine auquel il appartient
- Valoriser son héritage, la culture dont il est porteur
- Valoriser le savoir de quelqu'un d'autre
- Être conscient de l'histoire, du contexte et des connaissances liés aux divers éléments du patrimoine vivant
- Interpréter
- Enseigner
- Transmettre et diffuser des éléments de la tradition
- Dynamiser un milieu
- Animer des ateliers (aspect pédagogique)
- Faire de l'éducation populaire
- Être reconnu par ses pairs
- Créer un environnement propice à l'expression de son domaine (milieux de diffusion, sonore, visuel, tactile, moment, espace, etc.)
- Encourager l'appropriation du patrimoine vivant par le plus grand nombre
- Agir en public
- Connaître le volet juridique relatif au patrimoine vivant
- Actualiser son répertoire, ses connaissances et ses techniques

En somme, il est :

- Un passeur de tradition
- Un catalyseur, un créateur et un communicateur

A. RECONNAÎTRE LES ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE VIVANT

1. Définir les champs du patrimoine vivant
2. Préciser les différentes formes d'expression du patrimoine vivant
3. Identifier les éléments qui composent la culture québécoise
4. Reconnaître les différents contextes du patrimoine vivant (circonstances et lieux)
5. Reconnaître les milieux/communautés dans lesquels le patrimoine vivant se manifeste
6. Identifier les aspects méthodologiques, pragmatiques, géographiques, historiques, etc. du patrimoine vivant
7. Développer sa connaissance de l'ensemble de la culture traditionnelle

B. DOCUMENTER LES ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE VIVANT

1. Identifier un sujet de recherche à caractère patrimonial
2. Repérer et évaluer les ressources, sources, compétences et savoir y faire appel
3. Collecter la documentation pertinente sur un élément du patrimoine vivant
4. Organiser les données de la collecte (catalogue, index, inventaire, etc.)
5. Produire des rapports
6. Conserver les documents sur le patrimoine vivant (enregistrements, photos, etc.)

C. PORTER UNE TRADITION

1. Reconnaître et valoriser les sources/porteurs
2. Acquérir un/des répertoire(s), savoir-faire ou savoirs traditionnels
3. S'approprier/adapter le répertoire et/ou le savoir-faire
4. Interpréter les répertoires et/ou exécuter les techniques

D. PRÉSENTER, VALORISER ET PROMOUVOIR LES ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE VIVANT

1. Présenter et/ou rendre accessible le patrimoine vivant au public (prestation scénique, exposition, démonstration, conférence)
2. Identifier les publics et les lieux d'expression du patrimoine vivant
3. Animer les publics, clientèles, auditoires
4. Développer des nouveaux publics pour le patrimoine vivant
5. Créer des passerelles entre les porteurs de tradition et les publics, les milieux de la culture et de l'éducation
6. Inventer de nouveaux espaces, contextes ou événements d'expression du patrimoine vivant
7. Cibler, sensibiliser et développer la relève

E. MAÎTRISER LES CONDITIONS TECHNIQUES DE DIFFUSION DU PATRIMOINE VIVANT

1. Inventorier les lieux/les réseaux de diffusion du patrimoine vivant
2. Organiser des activités/événements du patrimoine vivant
3. Gérer un lieu/espace de diffusion du patrimoine vivant
4. Élaborer une programmation culturelle en patrimoine vivant
5. Publier/éditer des outils de diffusion (disques, publications, expositions, web, médias) sur différents supports
6. Promouvoir et mettre en marché les activités/productions du patrimoine vivant (par des nouveaux médias et autres)
7. Mesurer/évaluer l'efficacité et la satisfaction des publics

F. TRANSMETTRE UNE/DES DISCIPLINE(S) DU PATRIMOINE VIVANT

1. Structurer/articuler et présenter un contenu
2. Monter un plan de cours
3. Concevoir des stratégies d'enseignement propres au processus de transmission du patrimoine vivant
4. Acquérir ou concevoir des outils pédagogiques
5. Adapter son enseignement aux différentes formes d'intervention pédagogique (régulier, ponctuel, atelier, individuel, collectif, stages et autres)
6. Développer des outils d'évaluation des apprentissages

G. CRÉER DE LA SYNERGIE

1. Participer au réseau des acteurs/intervenants en patrimoine vivant
2. Contribuer au développement du réseau du patrimoine vivant
3. Bâtir des partenariats avec d'autres acteurs de l'action culturelle/patrimoniale
4. Établir des liens avec les différentes instances institutionnelles publiques et privées
5. Sensibiliser l'opinion publique
6. Créer de l'intérêt pour le patrimoine vivant
7. Susciter l'adhésion et l'implication pour le patrimoine vivant
8. Gérer des ressources humaines (salariés, bénévoles, C.A., etc.)

H. GÉRER SA CARRIÈRE

1. Développer des outils de gestion de sa carrière
2. Rechercher du soutien financier pour soutenir son activité professionnelle
3. Développer des outils de mise en marché/promotion de sa carrière (national ou international)
4. Respecter les normes liées à l'action culturelle
5. Appliquer les lois relatives à la propriété intellectuelle et être attentif aux questions éthiques

I. DÉVELOPPER DE FAÇON CONTINUE SES COMPÉTENCES

1. Être à l'affût des développements du patrimoine vivant
2. Actualiser ses connaissances
3. Se tenir à jour dans le domaine des nouvelles technologies
4. Se perfectionner (formation continue)
5. Contribuer à la réflexion sur le patrimoine vivant
6. Consolider l'intégration multidisciplinaire des connaissances

J. DÉMONTRER DES APTITUDES POUR LA COMMUNICATION

1. S'exprimer avec clarté
2. Défendre ses idées
3. Parler et capter l'attention du public
4. Pratiquer l'écoute
5. Vulgariser des savoirs
6. Démontrer de l'empathie
7. S'adapter à son public
8. Convaincre
9. Savoir rédiger

COMPÉTENCES GÉNÉRALES

Et pour accomplir, le cas échéant, les tâches précédemment identifiées, le médiateur du patrimoine vivant doit ...

1. Avoir de l'enthousiasme et de la passion pour le patrimoine vivant
2. Faire preuve de leadership
3. Faire preuve de persévérance
4. Démontrer de la créativité
5. Démontrer du respect pour ses sources et les porteurs de tradition
6. Motiver et encourager la relève
7. Déléguer des responsabilités
8. Savoir organiser
9. Faire preuve d'intégrité et de transparence
10. Porter le message et la mémoire
11. Savoir s'adapter et faire preuve de souplesse
12. Établir des relations de confiance
13. Faire preuve d'un sens de l'observation
14. Démontrer un sens de l'éthique
15. Démontrer un esprit de synthèse et d'analyse
16. Faire preuve de rigueur
17. Manifester de la curiosité et de l'ouverture
18. Avoir une vision
19. Savoir négocier